



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

**Avis est par la présente donné par le soussigné, de l'entrée en vigueur du règlement 645.**

Le Conseil Municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le 8 juin 2020, le **règlement No 645 – règlement d'emprunt d'un montant de 500 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.** (Règlement No 644)

Que ce règlement a été approuvé par le MAMH le 11 mars 2021.

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de la parution dudit certificat.

Donné à Petite-Rivière-Saint-François ce 17<sup>ème</sup> jour de mars 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Stéphane Simard".

Stéphane Simard  
Directeur Général & Secrétaire-Trésorier

Le 17 mars 2021